



Demande de conseils sur mon cas

Par **staphy**, le **26/11/2012 à 18:37**

Bonjour, ma compagne et moi même sommes séparés depuis Janvier 2012. Nous n'étions pas mariés. 2 enfants (13 et 2 ans). propriétaires d'un appartement de 120m².

Je passe les détails sur la lente et inexorable situation qui a abouti à l'échec de notre relation...

Toujours est il que le 06 Janvier elle me demande "gentiment" de lui remettre notre carte bleue et me demande de quitter l'appartement. Je l'ai fait car je n'avais nullement envie de faire un scandale avec les enfants à coté et que de toute manière il n'y avait plus rien à sauver (même pas les apparences). Dans la foulée on se retrouve à la banque pour séparer le compte-joint; je lui verse (par virement automatique) une pension alimentaire, la moitié du crédit de l'appartement, et les dépenses relatives aux enfants c'est à dire la cantine, le sport, les vêtements etc...

Je les garde quand elle travaille car elle est infirmière de nuit. Nous n'avons pas fait appel au juge pour régler cette séparation. Mais voilà ! j'ai eu le malheur de rencontrer quelqu'un, j'ai essayé de reconstruire...

Elle devient de plus en plus virulente à mon égard, m'a même menacé de ne plus me donner les enfants (elle y a renoncé fort heureusement). Je rajoute que depuis notre séparation, je suis retourné vivre dans le petit studio situé au dessus de chez mes parents... et que je reçoit les enfants chez eux, même si je les adore ça reste leur maison et je n'ai pas vraiment l'impression d'habiter chez moi (surtout à mon âge). Quand je lui fait part de notre différence de situation immobilière elle me dit que tout est de ma faute, et me fait culpabiliser en me disant que je souhaite mettre les enfants dans la rue (dans le cas où nous vendrions l'appartement).

Voilà cela peut paraître un peu confus et long mais comme dans toute histoire familiale, il faut prendre le temps d'expliquer.

J'aimerais savoir si il y a possibilité de trouver une solution amiable sans pour autant mettre le doigt dans un engrenage où la décision ne nous appartiendrait plus.

Si vous désirez avoir de plus amples renseignements faites le savoir. Merci d'avance [smile3]

Par **cocotte1003**, le **26/11/2012 à 19:44**

Bonjour, avant que la situation ne se dégrade plus, vous pouvez trouver un accord amiable
Ecrit puis vous saisissez le jaf pour qu'il entérine vos décisions cela vous permettra en cas de
problème d'avoir un recours juridique car pour l'instant si votre ex ne veut pas vous remettre
les enfants elle ne le fait pas vous ne pourriez rien y faire avant que le JAF que vous devrez
saisir ne rende une décision. pas besoin d'avocat pour entériner un accord, cordialement